

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](https://glenouze-mairie.com/)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](https://glenouze-mairie.com/)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.

# Glénouze Les News

## La cloche Marye de Glénouze à l'honneur !

En prolongement de l'exposition « *La voix de nos campagnes Jolies Cloches Loudunaises* » organisée à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun par la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 5 septembre au 4 octobre sur le thème des cloches en Loudunais, une visite animée par Vincent Aguillon animateur patrimoine aura lieu le samedi 19 septembre à 14h30 à l'église Notre Dame de Glénouze à laquelle vous êtes invités.

L'histoire de la cloche Marye est documentée. Le 29 septembre 1725, le lorrain Jean-Baptiste Menesterel a fondu cette cloche dans les argiles de Mouterre. Elle a été baptisée par François Verneau curé de Glénouze, le 4 février 1727, en présence des seigneurs, parrains et marraines de la dite cloche.



## Rappel de la Préfecture :

Il est obligatoire pour les communes de tenir à jour un registre des habitants qui possèdent un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Pour cela chaque maître d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doit venir le déclarer en Mairie.

Voir site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

## TRAVAUX

Nous allons procéder à la création d'un passage piéton rue des Fontaines à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

## Site Internet :

La commune s'est dotée d'un site web : <https://glenouze-mairie.com/> ou [glenouze-mairie](#)  
Nous souhaitons que ce soit, en plus de notre page Facebook, un lien entre vous et la mairie.  
Ce site a été réalisé par la mairie et non par un professionnel.  
Nous espérons l'améliorer et le faire vivre avec votre aide.